Le RISQUE INONDATION

Préalerte:

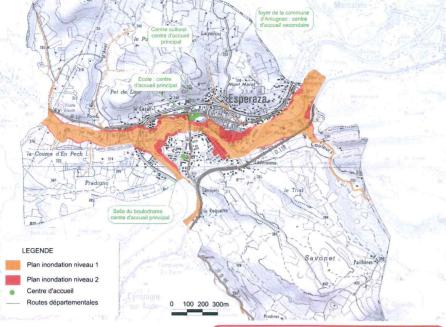
La phase de préalerte est enclenchée en cas de fortes précipitations en cours sur la commune d'Espéraza et/ou un niveau d'eau de l'Aude à 1,0m à Quillan avec crue en cours.

La commune devra réaliser la mobilisation de la cellule de crise municipale restreinte. L'information est transmise à la population.

Plan d'alerte de niveau 1:

La phase d'alerte de niveau 1 est enclenchée si le niveau d'eau de l'Aude atteint 1.6m à Quillan avec crue en cours et/ou si des premiers débordements du Ravanel avec évènement pluvieux en cours sont observés et/ou si le ruisseau du Faby atteint le bas du tablier du pont de la Grave avec évènement en cours

La cellule de crise municipale complète est mobilisée. L'information de la population exposée est réalisée. Le suivi de l'évènement sur le terrain est renforcé. Les routes sont sécurisées et les parkings submergés sont évacués.



Plan d'alerte de niveau 2:

La phase d'alerte de niveau 2 est enclenchée si le niveau d'eau de l'Aude atteint 2,0m à Quillan et/ou si l'Aude met en charge le Pont Vieux d'Espéraza et/ou si des premiers

L'alerte est généralisée à l'ensemble de la population. La mise en sécurité des personnes est effectuée et l'ouverture des centres d'accueil est réalisée. Les routes inondées sont fermées et le suivi de l'évènement sur le terrain est poursuivi.

débordements du Faby sont observés avec évènement en cours.

R**ISOUE** RUPTURE de BARRAGE

Le plan Rupture du barrage de Matemale est déclenché à la suite d'une information de la Préfecture ou des Services de Secours indiquant une rupture avérée ou imminente de l'ouvrage.

Points de rassemblement

En fonction des secteurs géographiques, le regroupement des personnes s'effectuera au niveau :

- Du Domaine de Pailhères.
- Du Domaine de Granès sur commune de Campagne-sur-Aude,
- De la commune de Fa.
- De la commune d'Antugnac.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'Etat)
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez:

- Fermer portes, soupiraux, aérations,... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec : Eau potable, vivres, papiers d'identité,

radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions:

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la
- demande des autorités Prendre vos papiers d'identité et si
- possible, fermer le bâtiment Ne pas aller chercher vos enfants à
- l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les se-
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant
- Ne pas rester dans votre véhicule, il

CENTRE D'ACCUEIL:

En cas d'avis d'évacuation, la municipali-

té vous invite à vous rendre au Centre

culturel, à l'école ou à la salle du Bou-

lodrome qui feront office de centres

d'accueil principal.

Points de rasse

risque d'être emporté Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRES

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mai-
- Chauffer les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.

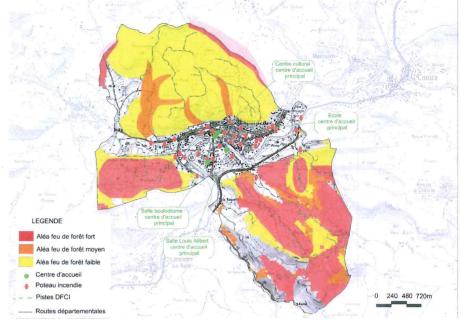
Le RISQUE FEU DE FORÊT

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

DÉBROUSSAILLEMENT:

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de mainteniren permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression

k la zone de débroussaillement est modulable er fonction du milieu environnant. Pour plus d'information contacter la DDTM au 04 68 10 31 00



Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...)

PENDANT

Surpris par un départ de feu :

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18
- Si possible, attaquer le feu
- Ouvrir le portail de votre terrain pour

faciliter l'accès des pompiers

- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du hâtiment
- Respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher.
- En voiture, ne pas sortir
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres

Pour éviter de provoquer des appels d'air:

Boucher avec des chiffons mouillés

toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...) Arrêter la ventilation, rentrer les

- tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger

Le passage du feu ne dure pas très longtemps: gardez votre calme, les secours arrivent.

APRES

- Eteindre les fovers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces.

Le RISOUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de la circulation impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses dépendent principalement du chargement transporté. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

Connaitre les risques, le signal d'alerte (système de sonorisation communal) et les consignes de confinement.

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer



L'alerte sera transmise par appels ciblés ou par le système de sonorisation communal (haut-parleurs mobiles).

APRES

Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local.